



Location suite au décès de ma grand mère qui nous hébergeait

Par **ballaud**, le 21/10/2010 à 12:22

Bonjour,rnrnNous vivons dans la maison de ma grand mère depuis 1997, elle nous hébergeait à titre gratuit. Aujourd'hui elle est décédée et ma maman a fait les démarches chez un notaire. Ils sont deux héritiers mais ne se parle pas. Nous vivons toujours dans la maison et le notaire à dit à maman qu'il fallait qu'on paye un loyer mais à ce jour nous n'avons reçu aucun document nous avons juste un oral de ma maman. Doit on avoir un écrit ou juste l'oral sert pour payer ce loyer. Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le 21/10/2010 à 13:46

Attendez qu'on vous demande un loyer par écrit

Par **ballaud**, le 21/10/2010 à 14:32

Oui mais qui doit le faire le notaire ou les héritiers ?rnrnEt est ce à nous de faire la démarche ?rnrnMerci pour vos réponses

Par **mimi493**, le 21/10/2010 à 14:38

Ce n'est pas à vous de faire la démarche.
Ce n'est pas non plus une obligation de faire payer un loyer.

Par **ballaud**, le **21/10/2010** à **14:45**

Je viens de recevoir une lettre de ma maman mise dans ma boîte au lettre en me spécifiant que le notaire était chargé de la succession de ma grand mère et que les loyers étaient à lui payer directement mais il y a pas de montant dessus et elle est antidatée...
Mais vu qu'ils sont deux héritiers elle seule peut me remettre un courrier ?
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **21/10/2010** à **14:56**

un loyer implique un bail.
D'un autre côté, vous n'êtes pas chez vous. Les héritiers peuvent exiger que vous partiez, sans délai.
Sympa votre mère d'exiger un loyer. On choisit ses amis, on subit sa famille

Par **ballaud**, le **21/10/2010** à **15:06**

Et oui très sympa ma maman.
Et oui on a pas chez nous on le sait bien mais ce que je trouve pas normal c'est comment les choses sont faites car nous sommes tout à fait disposé à payer un loyer mais on s'attendait à autre chose qu'un vulgaire morceau de papier et en plus si on veut bénéficier des APL la CAF demande une attestation de loyer...
Surtout que le montant du loyer est juste oral.
Merci pour vos réponses